

REGLEMENT

Une partie de lasergame est avant tout un jeu! Comme tout jeu, celui-ci comporte des règles. Avant toute participation, je dois lire et accepter le règlement qui suit dans sa totalité.

Afin de vous apporter les meilleurs conditions de jeu et de vous satisfaire pleinement, nous veillons à votre sécurité et à votre santé.

Art 1:

Tout participant doit se soumettre aux règles fixées par Streetlaser. En aucun cas, Streetlaser ne pourra être reconnu responsable dans le cas où le joueur enfreint les règles et prend des risques de son propre chef. Je reconnais que comme tout pratiquant d'activité de plein air intense, je m'expose à de possibles

sollicitations physiques. En cas de problèmes de santé, je dois avertir l'équipe encadrante qui se réservera le droit de m'interdire la pratique du lasergame. A défaut, la responsabilité de Streetlaser ne pourra être engagée.

Je confirme que je suis physiquement et mentalement apte à pratiquer une partie de lasergame.

J'accepte les risques encourus par moi même et les autres joueurs.

Art 2:

Je reconnais que:

Le terrain de jeu est varié, peut être glissant, boueux et peut comporté des éléments divers (trous, racines, pierres, piquets, barbelés, fils, végétaux...) rendant le jeu potentiellement dangereux en cas de non vigilance de ma part. Le joueur devra impérativement rester dans la zone de jeu délimitée par Streetlaser.

Art 3:

Je ne dois pas garder sur moi d'objet de valeur, ni téléphone portable ou autres biens. En cas de perte ou de vol, Streetlaser ne pourra être tenu pour responsable.

Art 4:

Le lasergame s'adresse aux joueurs de 6 ans minimum. Tout mineur doit être accompagné par un responsable légal majeur et porteur d'une autorisation parentale signée. Le joueur mineur restera sous la responsabilité et sous la surveillance du responsable légal durant toute la partie de jeu.

Art 5:

Streetlaser met à la disposition des joueurs un équipement complet, ultra sophistiqué et en état de marche. Le matériel est sous la responsabilité du joueur durant la partie de jeu. Tout matériel endommagé, perdu ou volé entraînera une demande de remboursement avec majoration et donnera lieu à des poursuites judiciaires.

Art 6:

Toute demande de réservation fera l'objet d'un versement d'acompte d'un montant de 9eur par participant. En cas de non réception de l'acompte, la réservation ne pourra être validée.

En cas de désistement non justifié, Streetlaser conservera la somme versée.

Est considéré comme « justifié » : maladie sur présentation d'un certificat médical au nom du joueur daté à posteriori du jour de la réservation, astreinte professionnelle, décès d'un membre de la famille sur présentation du certificat de décès.

Art 7:

Pour des raisons d'organisation, le joueur devra se présenter 30 mn avant l'heure de la réservation initialement prévue afin d'être briefé sur le déroulement du jeu et d'être équipé. Tout retard retenu pourra entraîner un report ou une annulation de la réservation sans aucune indemnisation possible.

Art 8:

Streetlaser se réserve le droit de reporter une session de jeu en cas de conditions non adaptées (fortes intempéries, terrain impraticable, nombre insuffisant de joueurs, comportement inadapté des joueurs, ivresse...). Aucune demande de remboursement ne pourra être faite.

Art 9:

Le joueur devra porter une tenue vestimentaire adéquate à la pratique du lasergame extérieur.

Le port de : short, jupe, robe, maillot de bain, chaussures à talons, tongs, mocassins, chaussures de ville, torse nu est strictement interdit et entraînera un refus de participation.

Streetlaser met à la disposition des joueurs, des combinaisons.

Chaque joueur doit faire preuve de fairplay, de respect, de calme et de courtoisie envers l'équipe de Streetlaser et les autres joueurs présents sur le site.

Aucun comportement violent, déplacé physiquement ou verbalement, ne sera toléré. Streetlaser se réserve le droit d'exclure le joueur qui ne respectera pas ces engagements, sans aucun remboursement possible.

Art 11:

Aucune partie de lasergame ne peut se dérouler sans la présence d'un arbitre.

L'arbitre sera systématiquement un membre de l'équipe Streetlaser.

Seul l'arbitre, garant du bon déroulement du jeu, sera habilité à prendre les décisions (mettre en pause une partie, mettre fin au jeu, exclure un ou des joueurs sans avoir à se justifier...). Aucune contestation ne pourra être faite. En cas de problème en cours du jeu, le joueur peut demander la pause et venir s'expliquer avec l'arbitre de façon respectueuse.

Seul l'arbitre décidera du paramétrage du jeu (choix du scénario, nombre de touches, de vie...)

Tout joueur désactivé devra quitter la partie pour ne pas gêner son équipe.

Art 12:

Streetlaser utilise une technologie basée sur l'émission réception d'infrarouge, identique à celle de votre télécommande de téléviseur. Testée, prouvée et utilisée depuis de nombreuses années, elle est totalement inoffensive pour l'être humain.

Aucuns dommages corporels ne pourront être mis en cause concernant l'utilisation de l'équipement Streetlaser.

Art 13:

Dans le cas d'une partie se déroulant su de l'équipe Streetlaser pour analyser la f	*	e sera effectuée par un	membre
Il est strictement interdit d'apporter et de	e jouer avec du matériel autre que celu	ii fournis par Streetlase	er.
Je soussigné(e),			
Nom:	Prénom :	Âgé(e) de :	ans
Responsable légal de (pour tout joueur mineur) :			
Reconnais avoir lu et accepté le règlement ci-dessus, et m'engage à respecter les conditions de chacun des			
articles cités.			
	Le:		
	A :		
	Signature :		